



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 26 - 18.03.2021

En exercice... 28  
Présents..... 26  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE  
26. COMMANDE PUBLIQUE**

**Accord cadre de fourniture et pose de signalisation  
verticale pour les itinéraires cyclables de l'ensemble du  
territoire de l'Ile de Ré – Autorisation préalable de signature**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 18 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,  
**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,  
**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,  
**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER,  
**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Marc CHAIGNE (donne pouvoir à Mme Simone FOULQUIER), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à Mme Annie BERGERON).

**Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON.**

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D202126-DE  
Reçu le 19/03/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

DÉLIBÉRATION

N° 26 - 18.03.2021

En exercice... 28  
Présents..... 26  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE  
26. COMMANDE PUBLIQUE**

**Accord cadre de fourniture et pose de signalisation  
verticale pour les itinéraires cyclables de l'ensemble du  
territoire de l'île de Ré – Autorisation préalable de signature**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-14 et L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu le groupement de commandes constitué entre :

- **La Communauté de Communes de l'île de Ré**, sise 3, rue du Père Ignace 17410 SAINT MARTIN DE RE, représentée par son Président, Lionel QUILLET,
- **La commune de Rivedoux Plage**, sise rue avenue Gustave Perreau 17940 Rivedoux Plage, représentée par son Maire, Patrice RAFFARIN,
- **La commune de Sainte Marie de Ré**, sise 32 Rue de la République, 17740 Sainte-Marie-de-Ré, représentée par son Maire, Gisèle VERGNON,
- **La Commune de La Flotte en Ré**, sise 25 Cours Félix Faure, 17630 La Flotte, représentée par son Maire, Jean Paul HERAUDEAU,
- **La Commune de Saint Martin de Ré**, sise Place de la République, 17410 Saint-Martin-de-Ré, représentée par son Maire, Patrice DECHELETTE,
- **La Commune du Bois Plage en Ré**, sise 24 Rue Aristide Briand, 17580 Le Bois-Plage-en-Ré, représentée par son Maire, Gérard JUIN,
- **La Commune de La Couarde sur Mer**, sise 9 Grande Rue, 17670 La Couarde-sur-Mer, représentée par son Maire, Patrick RAYTON,
- **La Commune d'Ars en Ré**, sise 24 Place Carnot, 17590 Ars-en-Ré, représentée par son Maire, Danièle PETINIAUD GROS,
- **La Commune de Loix**, sise 3 Place du Marché, 17111 Loix, représentée par son Maire, Lionel QUILLET,
- **La Commune de Saint Clément des Baleines**, sise 41 Rue de la Mairie, 17590 Saint-Clément-des-Baleines, représentée par son Maire, Lina BESNIER,
- **La Commune des Portes en Ré**, sise 19 Rue de la Grenouillère, 17880 Les Portes-en-Ré, représentée par son Maire, Alain POCHON,

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D202126-DE  
Reçu le 19/03/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 26 - 18.03.2021

En exercice ... 28  
Présents..... 26  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 26. COMMANDE PUBLIQUE

#### **Accord cadre de fourniture et pose de signalisation verticale pour les itinéraires cyclables de l'ensemble du territoire de l'Ile de Ré – Autorisation préalable de signature**

*Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 3<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral du 12 mars 2020,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment le 3<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la création, l'aménagement et l'entretien des pistes et voies cyclables hors agglomération et en agglomération en cas de site propre,*

*Vu l'avis favorable de la Commission environnement, mobilité et ordures ménagères en date du 1<sup>er</sup> mars 2021,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 mars 2021,*

Considérant qu'aux fins d'équiper en signalisation verticale les itinéraires cyclables de l'ensemble du territoire de l'Ile de Ré, il convient de lancer un appel d'offres ouvert passé en un lot unique sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire ;

Considérant que sa durée sera d'un an reconductible trois fois et qu'il sera conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel fixé à :

- 20 000 € HT pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré,
- 10 000 € HT pour chacune des 10 communes adhérentes au groupement de commandes ;

Considérant que ledit accord cadre sera exécuté via la passation de bons de commande ;

Considérant l'inscription à venir des crédits nécessaires au Budget Primitif 2021 du budget principal ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre à venir relatif à la fourniture et la pose de signalisation verticale pour les itinéraires cyclables de l'ensemble du territoire de l'Ile de Ré passé dans le cadre d'un groupement de commandes, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les avenants.**

Affichée le : 22 mars 2021  
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

HR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D202126-DE  
Reçu le 19/03/2021